



AVIS DE CONVOCATION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

qui se tiendra le **MARDI 25 MAI 2021** à 17 h 30
à huis-clos

Dans les régions étant en zone orange ou rouge, la présence du public est interdite aux séances du conseil. La ville doit toutefois publiciser la séance, dès que possible, entre autres en procédant à la retranscription intégrale des délibérations dans un document accessible au public, soit le procès-verbal.

L'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance.

Nous invitons les personnes qui ont des questions à les adresser par courriel à la greffière de la Ville, Mme Pauline Vrain, par courriel à : dga@ville.daveluyville.qc.ca ou en personne à l'hôtel de ville situé au 362 rue Principale. La transmission des questions peut se faire **jusqu'à midi le jour de la séance. ÉTANT UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE, LES QUESTIONS DOIVENT PORTER UNIQUEMENT SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.** Les réponses aux questions seront données lors de la séance à huis-clos et seront inscrites au procès-verbal. Ce dernier sera versé, après son adoption par le conseil, dans la section du site Web de la Ville réservée à cet effet, au lien : <https://www.ville.daveluyville.qc.ca/seances-du-conseil>

Merci de votre compréhension!

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2021-05-67. POUR NOMMER MME PAULINE VRAIN À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM ET TRÉSORIÈRE ADJOINTE - RÉOLUTION
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. FIN DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

DONNÉ À DAVELUYVILLE, ce 21 mai 2021.

Pauline Vrain
Greffière